

BILAN BICYCODE® ANNÉE 2013

Evolution du marquage BICYCODE® et de son réseau d'opérateurs

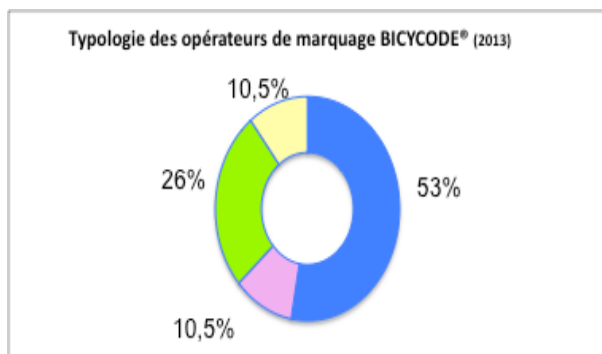
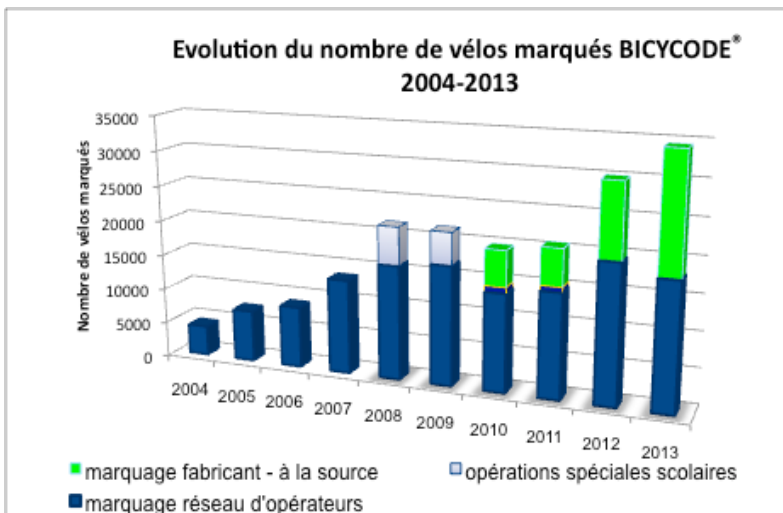
En 2013, **34 435** vélos (+15% par rapport à 2012) ont été marqués avec le BICYCODE®. 52% (17 896) sont l'œuvre du réseau des opérateurs de marquage répartis sur le territoire et 48 % (16 463) à la source, sur chaîne de production par le fabricant de cycles Arcade de la Roche sur Yon.

Au final, le **nombre global de vélos marqués sur le territoire français** depuis le lancement du BICYCODE® en 2004 est en progression et se monte, fin 2013, à plus de **170 274**.

En 2013 le réseau s'est étoffé de **17 nouveaux opérateurs de marquage** :

- 10 associations : Vélo en Têt et Energie Citoyenne à Perpignan (66), Croco Vélo à Nîmes (30), Partageons la Route en Cévennes à Alès (30), Bicyclaide à Clichy (92), VCMB à Montigny le Bretonneux (78), Avélo à Rouen (76), Collectif Cycliste 37 à Tours (37), Vélo sur Saône à Châlons sur Saône (71), Médiacycles à Mulhouse (68),
- 5 collectivités : la Communauté de Communes Sud Estuaire (44), la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine (78), la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne (51), la Mairie de St-Rémy les Chevreuses (78), Vannes Agglo (56),
- 1 service de police municipale : à Massy (91),
- autre structure : ERDF Région Languedoc-Roussillon (actions de communication clientèle).

Notons également la consolidation de l'expérimentation BICYCODE® de nos partenaires suisses, la Fourrière des Vélos du Canton de Genève et PRO VELO Genève, avec plus de 1 300 vélos marqués en 2013.



Le réseau d'opérateurs de marquage BICYCODE® est composé aujourd'hui de **123 opérateurs actifs** :

- 53% de structures associatives
- 10,5% de structures privées (vélocistes, fabricant, agences de mobilité, etc.)
- 26% de collectivités
- 10,5% d'organismes publics ou en délégation de service public (DSP) : agences de mobilités, sociétés de transports collectifs, forces de l'ordre, etc.)

Site internet www.bicycode.org et base de données des vélos marqués

Une version entièrement repensée et sécurisée du site internet www.bicycode.org et de la base de données des vélos marqués BICYCODE® a été mise en fonction le 14 septembre 2012¹. En 2013, si quelques corrections et ajustements ont ponctuellement été nécessaires, le nouveau site donne pleine satisfaction.

Les nouvelles fonctionnalités mises en place permettent plus d'interactivité et un SAV simplifié, rapide et performant, une meilleure diffusion des informations. Elles facilitent les procédures d'enregistrement et d'actualisation des données pour l'ensemble des utilisateurs.

Cela a contribué à accroître l'intérêt porté par les forces de l'ordre sur cet outil, mais aussi à l'augmentation du taux d'enregistrement des vélos marqués en 2013 (39,5%).

Rappel : rien ne sert de marquer son vélo si on ne l'enregistre pas ! Sans un minimum de coordonnées, permettant de contacter le propriétaire, le service de restitution de vélos volés est inopérant.

Notons que la nouvelle fonctionnalité dédiée aux professionnels (entreprises, collectivités, associations) les a fortement incité à enregistrer leurs flottes de vélos. 240 comptes dédiés à ces flottes professionnelles ont été créés. Un même compte permet d'enregistrer plusieurs milliers de vélos, en quelques « clics » (exemple : le service de location de vélos de la ville de Strasbourg, Velhop-mobilité, compte à présent plus de 5000 Velhops marqués enregistrés).

Commission Antivol

La Commission Antivols FUB, animée par l'association REVV à Valence, a poursuivi en 2013 le travail de test de résistance à l'effraction des antivols proposés sur le marché afin de lutter contre le vol des vélos. L'objectif est de mettre à disposition des cyclistes un outil de référence, afin de leur permettre de choisir le bon antivol et de se donner ainsi toutes les chances de ne pas se faire voler leur vélo.

En 2013, 18 nouveaux antivols ont été testés, soit plus de 203 modèles depuis 2003, dont 92 présentés dans le tableau comparatif publié sur le site www.bicycode.org et distribué aux cyclistes venant faire marquer leurs vélos. On remarquera une offre encore plus étoffée pour les bons antivols en U à moins de 30 euros. C'est signe que le marché se développe et intéresse de plus en plus de fabricants d'antivols.

Cependant nombre de cyclistes continuent à acheter des antivols très peu efficaces faute d'être convenablement informés.

Une révision de l'habillage du site internet www.bicycode.org, couplée à l'évolution de l'espace consacré aux antivols seront réalisés en 2014, vers plus d'interactivité, d'attractivité et une meilleure diffusion des conseils de prévention de la FUB. Certains assureurs de vélos exigent déjà un antivol agréé 2 roues FUB.

Concertation avec les Forces de l'ordre

Des associations et des services de collectivités ont effectué des réunions d'information auprès des services de police ou de gendarmerie de leur secteur. D'autres ont mené des actions partenariales de marquage et de sensibilisation avec les forces de l'ordre de leur territoire.

Au niveau national, en 2012 une première action collaboration de la FUB avec la DCSP (Direction Centrale de la Sécurité Publique) de la Police Nationale, a vu la diffusion d'une note de service à l'ensemble des services de sécurité publique du territoire et permis une large progression dans la diffusion d'accès police à la base de données de vélos marqués, à des fins de restitution et de lutte contre le recel. Cette diffusion s'est poursuivie en 2013.

¹ développé dans le Bilan BICYCODE® 2012